

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield tenue le mardi 18 mars 2008, à 19 heures, à la salle réservée aux délibérations du conseil, sise au 2^e étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, Salaberry-de-Valleyfield.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Denis Laître, Jean-Marc Rochon, Robert Savard, Jacques Smith, Pierre-Paul Messier et Normand Amesse, sous la présidence de M. le maire Denis Lapointe, formant la totalité des membres du conseil.

Sont également présents M. Pierre Chevrier, directeur général, et M. Alain Gagnon, greffier.

M. le maire Denis Lapointe déclare la séance ouverte.

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. le maire Denis Lapointe invite les personnes présentes dans la salle à formuler leurs questions.

Quatre (4) personnes manifestent le désir de s'exprimer sur les sujets suivants lors de cette première période de questions :

- Dépôt d'une pétition pour la reprise de la prière lors des séances du conseil en lieu et place du moment de recueillement.
 - Demande de suivi sur la possibilité d'installation d'un feu de circulation à l'intersection de la rue Champlain et du chemin Larocque.
 - Félicitations adressées aux membres du conseil pour le déneigement effectué dans le secteur du chemin Larocque.
 - Demande d'information sur la subvention attendue pour la réalisation des travaux dans le secteur de la Pointe-Meloche.
 - Demande d'explication pour les forages additionnels effectués pour la réalisation des travaux dans le secteur de la Pointe-Meloche.
 - Demande d'information sur le nombre de règlements d'emprunt adoptés par le conseil et portant sur les honoraires pour la réalisation des travaux dans le secteur de la Pointe-Meloche.
 - Demande d'intervention ou d'aide par la municipalité pour les propriétés de la Pointe-Meloche qui seront aux prises avec un problème de déversements d'égout à ciel ouvert, ce printemps, pour des champs d'épuration non conformes.
-

2008-03-127 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

À l'invitation du maire Denis Lapointe, les membres du conseil prennent connaissance de l'ordre du jour préparé pour la séance ordinaire du 18 mars 2008.

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 18 mars 2008, tel que préparé, à savoir :

1. **RECUEILLEMENT ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
3. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
4. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 FÉVRIER 2008, DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU 25 FÉVRIER 2008 ET DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU 10 MARS 2008**
5. **DIRECTION GÉNÉRALE**
 - 5.1 Contrat de mise en œuvre du Programme Rénovation Québec de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield avec les Partenaires pour la revitalisation des quartiers anciens de Salaberry-de-Valleyfield (2008-2010)
 - 5.2 Lettre d'entente avec La Radio du Suroît CKOD FM 103,1 pour la diffusion des communications dans le cadre du plan de mesure d'urgence
 - 5.3 Nomination du directeur du Service de l'environnement et des travaux publics
 - 5.4 Renouvellement du contrat de la directrice du Service des ressources humaines
6. **SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**
 - 6.1 Ratification d'embauche et de départ de personnel pour le mois de février 2008
 - 6.2 Acceptation de la retraite de M^{me} Denise Lauzon au poste de commis aux engagements et à l'approvisionnement au Service des finances et de l'informatique
 - 6.3 Lettre d'entente avec le Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Salaberry-de-Valleyfield et l'employé numéro 7205
 - 6.4 Création d'un poste de technicien en génie civil à l'unité Ingénierie au Service de la gestion du territoire
 - 6.5 Abolition du poste de coordonateur adjoint à l'unité Urbanisme et Permis au Service de la gestion du territoire
 - 6.6 Abolition d'un poste de coordonnatrice au Service des ressources humaines
 - 6.7 Création d'un poste de conseiller en ressources humaines au Service des ressources humaines
 - 6.8 Modification de l'organigramme du Service de l'environnement et des travaux publics
7. **SERVICE DU GREFFE**
 - 7.1 Renouvellement de l'assurance responsabilité de l'aéroport de Valleyfield
8. **SERVICE DU CONTENTIEUX**

N/A
9. **SERVICE DES FINANCES ET DE L'INFORMATIQUE**
 - 9.1 Approbation de la liste de comptes numéro 113 au montant de 15 152 101,38 \$
 - 9.2 Dépôt du rapport budgétaire au 12 mars 2008
 - 9.3 Autorisation de signature du formulaire d'adhésion au système d'inscription en compte géré par Épargne Placements Québec
 - 9.4 Nomination d'un nouveau membre afin de siéger au comité de sélection pour l'octroi de contrats pour services professionnels
10. **SERVICE RÉCRÉATIF ET COMMUNAUTAIRE**
 - 10.1 Autorisation à l'organisme Festival international de pétanque pour la tenue d'une activité
 - 10.2 Autorisation pour la tenue d'un rassemblement de motorisés
 - 10.3 Autorisation à la Chambre de commerce de la région de Salaberry-de-Valleyfield pour la tenue de la Beauce carnaval
 - 10.4 Protocole d'entente avec la Société nationale des Québécois du Suroît pour la fête nationale, volet régional
 - 10.5 Contrat de location pour l'exploitation d'un restaurant au Parc régional des îles de Saint-Timothée

- 10.6 Protocole d'entente relatif à la gestion et l'exploitation du Parc régional des îles de Saint-Timothée
- 10.7 Participation de la municipalité à la Fête des voisins 2008
- 11. **SERVICE DE LA GESTION DU TERRITOIRE – UNITÉ URBANISME**
 - 11.1 Audition des personnes intéressées relativement à la demande de dérogation mineure 2008-01-09 pour les lots 65-259 et P-65 sis au 704, avenue de Grande-Île afin d'autoriser l'implantation d'un bâtiment principal existant et réponse à cette demande
 - 11.2 Audition des personnes intéressées relativement à la demande de dérogation mineure 2008-02-10 pour le lot P-2 sis au 7520, boulevard Hébert afin d'autoriser l'agrandissement d'un bâtiment accessoire agricole existant et réponse à cette demande
 - 11.3 Audition des personnes intéressées relativement à la demande de dérogation mineure 2008-02-11 pour le lot 92-272 sis au 170, rue Alexandre afin d'autoriser la construction d'un nouveau bâtiment principal et une allée de circulation double sens et réponse à cette demande
 - 11.4 Audition des personnes intéressées relativement à la demande de dérogation mineure 2008-02-12 pour le lot 3 247 412 sis au 2, rue Stewart afin d'autoriser l'implantation d'un bâtiment principal existant et réponse à cette demande
 - 11.5 Audition des personnes intéressées relativement à la demande de dérogation mineure 2008-02-13 pour le lot 3 594 211 sis au 8, rue Cousineau afin d'autoriser l'implantation d'un bâtiment principal existant et réponse à cette demande
 - 11.6 Audition des personnes intéressées relativement à la demande de dérogation mineure 2008-02-14 pour le lot 3 247 804 sis au 19, rue Molson afin d'autoriser l'implantation d'un bâtiment principal existant et réponse à cette demande
 - 11.7 Audition des personnes intéressées relativement à la demande de dérogation mineure 2008-02-15 pour les lots 3 594 172 et 3 594 171 sis au 66, rue Edmond afin d'autoriser l'agrandissement du bâtiment principal et un ratio d'occupation du terrain supérieur à la norme et réponse à cette demande
 - 11.8 Mandat à une firme d'urbanistes-conseils afin d'effectuer une planification détaillée de terrains dans le secteur Saint-Eugène
- 12. **SERVICE DE LA GESTION DU TERRITOIRE – UNITÉ INGÉNIERIE**
 - 12.1 Mandat à une firme de consultants pour une étude préliminaire d'aménagement géométrique du secteur des rues Victoria et Alphonse-Desjardins et du carrefour autoroutier 30/530
 - 12.2 Mandat à une firme d'architectes pour la préparation des plans et devis dans le cadre des travaux de mise en conformité aux normes et d'agrandissement de la caserne Roma-Bougie
 - 12.3 Mandat à une firme d'ingénieurs pour la préparation des documents techniques dans le cadre des travaux de mise en conformité aux normes et d'agrandissement de la caserne Roma-Bougie
 - 12.4 Mandat à une firme de laboratoire pour une étude géotechnique et une vérification environnementale dans le cadre de l'aménagement des infrastructures dans le secteur Grande-Île est
 - 12.5 Approbation des critères de sélection pour l'octroi d'un contrat relatif à la fourniture de services professionnels d'ingénierie dans le cadre des travaux de restauration des ouvrages de collecte des eaux usées
 - 12.6 Approbation des critères de sélection pour l'octroi d'un contrat relatif à la fourniture de services professionnels d'ingénierie dans le cadre d'un plan directeur de drainage
- 13. **SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS**
N/A
- 14. **SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**
N/A
- 15. **APPELS D'OFFRES**
 - 15.1 Appel d'offres 2008-01 : assurance collective
 - 15.2 Appel d'offres 2008-03 : fourniture de béton bitumineux pour l'année 2008
 - 15.3 Appel d'offres 2008-04 : réparation du pavage en béton bitumineux pour l'année 2008
- 16. **INVITATIONS À SOUMISSIONNER**
 - 16.1 Invitation à soumissionner 2008-SRC-01 : entretien et réparation électrique sur les ouvrages relevant du Service récréatif et communautaire et du Service de l'environnement et des travaux publics
- 17. **RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX**
 - 17.1 Dispense de lecture et adoption du Règlement 140 pour ordonner la fermeture de la rue de la Rigole

- 17.2 Dispense de lecture et adoption du projet de règlement 143 concernant la division du territoire de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield en huit (8) districts électoraux
- 17.3 Avis de motion pour un règlement sur la mise en œuvre du Programme Rénovation Québec de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield (2008-2009 – phase V)
18. **RÈGLEMENTS D'EMPRUNT**
- 18.1 Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter du Règlement 139 pour décréter des travaux d'aménagement d'un terrain et de construction d'un entrepôt au port de Salaberry-de-Valleyfield ainsi qu'un emprunt de 600 000 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux
- 18.2 Avis de motion pour un règlement d'emprunt afin de pourvoir à la mise en œuvre du Programme Rénovation Québec de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield (2008-2009 – phase V)
- 18.3 Dispense de lecture et adoption du Règlement 141 pour décréter des travaux de mise en conformité aux normes et d'agrandissement de la caserne Roma-Bougie ainsi qu'un emprunt de 825 000 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux
- 18.4 Dispense de lecture et adoption du Règlement 142 pour emprunter la somme de 1 500 000 \$ afin de pourvoir à la réalisation d'un plan directeur de développement informatique
- 18.5 Dispense de lecture et adoption du Règlement 144 pour pourvoir à l'acquisition de certains bâtiments et pour décréter des travaux de rénovation aux fins d'utilisation municipale ainsi qu'un emprunt de 2 525 375 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux
- 18.6 Avis de motion pour un règlement modifiant le Règlement 130 pour pourvoir à l'acquisition de terrains constituant le carrefour autoroutier 30/530 et l'emprise d'une future rue
19. **RÈGLEMENTS D'URBANISME**
- N/A
20. **DIVERS**
- 20.1 Demande de reconnaissance aux fins d'exemption de la taxe foncière et de la taxe d'affaires de l'organisme Carrefour du partage de Salaberry-de-Valleyfield
- 20.2 Vacation et frais de représentation des membres du conseil municipal afin d'assister au Congrès annuel de l'Union des municipalités du Québec
- 20.3 Tarification des usagers du Taxibus de Salaberry-de-Valleyfield pour le transport de personnes par taxi
- 20.4 Protocole d'entente avec Taxibus de Salaberry-de-Valleyfield
- 20.5 Conférence pour l'Alliance des villes des Grands-Lacs et du Saint-Laurent
- 20.6 Appui au programme Jeunesse Canada Monde
21. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
22. **COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC**
23. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

ADOPTÉ

2008-03-128

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 FÉVRIER 2008, DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU 25 FÉVRIER 2008 ET DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU 10 MARS 2008

Les procès-verbaux de la séance ordinaire du 19 février 2008, de la séance spéciale du 25 février 2008 et de la séance spéciale du 10 mars 2008 sont déposés devant ce conseil.

VU le deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ;

ATTENDU QU'une copie des procès-verbaux a été remise à chaque membre du conseil le 13 mars 2008 ;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte les procès-verbaux de la séance ordinaire du 19 février 2008, de la séance spéciale du 25 février 2008 et de la séance spéciale du 10 mars 2008, selon leur teneur.

ADOPTÉ

2008-03-129 CONTRAT DE MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC DE LA VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD AVEC LES PARTENAIRES POUR LA REVITALISATION DES ANCIENS QUARTIERS DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD (2008-2010)

VU le dépôt devant ce conseil d'un contrat de mise en œuvre de la phase V du Programme Rénovation Québec de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield à intervenir avec l'organisme *Partenaires pour la revitalisation des anciens quartiers (PRAQ) de Salaberry-de-Valleyfield* ;

VU la recommandation du directeur au développement et adjoint au directeur général relative à la signature dudit contrat de mise en œuvre ;

Il est proposé par M. le conseiller Robert Savard,
 appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
 et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield octroie un contrat de mise en œuvre de la phase V du Programme Rénovation Québec à l'organisme *Partenaires pour la revitalisation des anciens quartiers (PRAQ) de Salaberry-de-Valleyfield*, selon les termes inclus audit contrat à compter de sa signature et se terminant le 31 décembre 2010 et conditionnel à l'entrée en vigueur du Règlement d'emprunt afin de pourvoir à la mise en œuvre dudit Programme ;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, le contrat précité ainsi que tout acte pertinent à la présente avec la Société d'habitation du Québec.

ADOPTÉ

2008-03-130 LETTRE D'ENTENTE AVEC LA RADIO DU SUROÛT CKOD FM 103,1 POUR LA DIFFUSION DES COMMUNICATIONS DANS LE CADRE DU PLAN DE MESURES D'URGENCE

VU le dépôt devant ce conseil d'une lettre d'entente à intervenir entre CKOD FM 103,1 et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield relative à la reconnaissance de la station CKOD FM 103,1 à titre de diffuseur officiel de la municipalité dans le cadre du plan de mesures d'urgence ;

VU la recommandation de la coordonnatrice aux communications relative à la signature de ladite lettre d'entente ;

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
 appuyé par M. le conseiller Robert Savard,
 et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield conclue une lettre d'entente reconnaissant la station CKOD FM 103,1 à titre de diffuseur officiel lors d'événements ayant des conséquences importantes pour les citoyens dans le cadre du plan de mesures d'urgence de la municipalité ;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, la lettre d'entente précitée.

ADOPTÉ

2008-03-131 NOMINATION DU DIRECTEUR DU SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS

ATTENDU QUE la résolution 2007-10-513 adoptée lors de la séance spéciale du conseil du 1^{er} octobre 2007 nomme M. Denis Larochelle au poste de directeur par intérim du Service de l'environnement et des travaux publics ;

ATTENDU QUE le contrat de travail de M. Larochelle au poste de directeur par intérim du Service de l'environnement et des travaux publics vient à échéance le 18 mars 2008 ;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues entre les parties ;

VU la recommandation du directeur général relative à l'octroi d'un contrat de travail à M. Larochelle au poste de directeur du Service de l'environnement et des travaux publics ;

VU le dépôt devant ce conseil d'un contrat de travail à intervenir entre M. Denis Larochelle et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield établissant les modalités d'emploi de celui-ci ;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield retienne les services de M. Denis Larochelle pour agir à titre de directeur du Service de l'environnement et des travaux publics, selon les dispositions d'un contrat de travail à durée indéterminée ;

QUE cette nomination soit effective en date du 19 mars 2008 ;

QUE la rémunération de M. Larochelle soit celle prévue à la classe 7, échelon 4, de la grille salariale du plan d'évaluation du personnel cadre adoptée par le conseil municipal, tel que spécifié audit contrat de travail ;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, un contrat de travail avec M. Larochelle établissant les conditions d'emploi de ce dernier.

ADOPTÉ

2008-03-132 RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE TRAVAIL DE LA DIRECTRICE DU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

ATTENDU QUE la résolution 2007-06-301 adoptée lors de la séance du conseil du 19 juin 2007 nomme M^{me} Diane Benoit au poste de directrice du Service des ressources humaines pour une période d'un an ;

ATTENDU QU'il y a lieu de prendre position quant au poste de directrice du Service des ressources humaines, et ce, avant le 20 juin 2008 ;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues entre les parties ;

VU la recommandation du directeur général relative à l'octroi d'un contrat de travail à M^{me} Benoit au poste de directrice du Service des ressources humaines ;

VU le dépôt devant ce conseil d'un contrat de travail à intervenir entre M. Diane Benoit et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield établissant les modalités d'emploi de celle-ci ;

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
appuyé par M. le conseiller Robert Savard,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield retienne les services de M^{me} Diane Benoit pour agir à titre de directrice du Service des ressources humaines, selon les dispositions d'un contrat de travail à durée indéterminée ;

QUE cette nomination soit effective en date du 19 mars 2008 ;

QUE la rémunération de M^{me} Benoit soit celle prévue à la classe 6, échelon 5, de la grille salariale du plan d'évaluation du personnel cadre adoptée par le conseil municipal, tel que spécifié audit contrat de travail ;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, un contrat de travail avec M^{me} Benoit établissant les conditions d'emploi de cette dernière.

ADOPTÉ

2008-03-133 RATIFICATION D'EMBAUCHE ET DE DÉPART DE PERSONNEL POUR LE MOIS DE FÉVRIER 2008

VU le dépôt devant ce conseil des rapports relatifs à l'embauche et au départ de personnel au cours du mois de février 2008 ;

VU l'article 71 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ;

Il est proposé par M. le conseiller Robert Savard,
appuyé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield ratifie l'embauche et le départ des personnes énumérées dans les rapports datés du 10 mars 2008 relatifs à l'embauche et au départ de personnel au cours du mois de février 2008.

ADOPTÉ

2008-03-134 ACCEPTATION DE LA RETRAITE DE MADAME DENISE LAUZON AU POSTE DE COMMIS AUX ENGAGEMENTS ET À L'APPROVISIONNEMENT AU SERVICE DES FINANCES ET DE L'INFORMATIQUE

VU la lettre formulée par M^{me} Denise Lauzon avisant la municipalité de sa retraite au poste de commis aux engagements et à l'approvisionnement au Service des finances et de l'informatique ;

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
appuyé par M. le conseiller Robert Savard,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield prenne acte de la retraite de M^{me} Denise Lauzon au poste de commis aux engagements et à l'approvisionnement au Service des finances et de l'informatique, celle-ci devenant effective à compter du 1^{er} avril 2008 ;

QUE le conseil municipal remercie M^{me} Lauzon pour ses 34 années de loyaux services.

ADOPTÉ

2008-03-135 LETTRE D'ENTENTE AVEC LE SYNDICAT DES POMPIERS ET POMPIÈRES DU QUÉBEC, SECTION LOCALE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD, ET L'EMPLOYÉ NUMÉRO 7205

VU le dépôt devant ce conseil d'une lettre d'entente à intervenir entre le Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Salaberry-de-Valleyfield, l'employé numéro 7205 et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield concernant le respect de la convention collective ;

VU la recommandation du Service des ressources humaines relative à la signature de ladite lettre d'entente ;

Il est proposé par M. le conseiller Robert Savard,
appuyé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise le maire et le greffier à signer, pour et au nom de la municipalité, la lettre d'entente à intervenir avec le Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Salaberry-de-Valleyfield, et l'employé 7205 concernant le respect des dispositions prévues à la convention collective ou autres directives.

ADOPTÉ

2008-03-136 CRÉATION D'UN POSTE DE TECHNICIEN EN GÉNIE CIVIL À L'UNITÉ INGÉNIERIE AU SERVICE DE LA GESTION DU TERRITOIRE

CONSIDÉRANT l'évaluation des besoins en effectifs à l'unité Ingénierie au Service de la gestion du territoire ;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield procède à la création d'un poste de technicien en génie civil à l'unité Ingénierie au Service de la gestion du territoire.

ADOPTÉ

2008-03-137 ABOLITION DU POSTE DE COORDONATEUR ADJOINT À L'UNITÉ URBANISME ET PERMIS AU SERVICE DE LA GESTION DU TERRITOIRE

VU la vacance au poste de coordonnateur adjoint à l'unité Urbanisme et Permis au Service de la gestion du territoire ;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield procède à l'abolition du poste de coordonnateur adjoint au Service de la gestion du territoire.

ADOPTÉ

2008-03-138 ABOLITION D'UN POSTE DE COORDONNATRICE AU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

VU la présentation de la répartition des mandats du personnel cadre au Service des ressources humaines ;

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
appuyé par M. le conseiller Robert Savard,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield procède à l'abolition d'un poste de coordonnatrice au Service des ressources humaines.

ADOPTÉ

2008-03-139 CRÉATION D'UN POSTE DE CONSEILLER EN RESSOURCES HUMAINES AU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

VU la présentation de la répartition des mandats du personnel cadre au Service des ressources humaines ;

Il est proposé par M. le conseiller Robert Savard,
appuyé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield procède à la création d'un poste cadre de conseiller en ressources humaines au Service des ressources humaines.

ADOPTÉ

2008-03-140 MODIFICATION DE L'ORGANIGRAMME DU SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT l'évaluation des besoins en effectifs au Service de l'environnement et des travaux publics ;

VU la recommandation du Service des ressources humaines et du Service de l'environnement et des travaux publics relative à la modification de l'organigramme du Service de l'environnement et des travaux publics ;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,
et résolu

QUE les postes de chargé de projet et de coordonnateur à l'unité Eau et Environnement au Service de la gestion de l'environnement et des travaux publics soient abolis ;

QUE les postes de superviseur et de conseiller en environnement soient créés et que le salaire de ces postes soit fixé à l'intérieur de la grille salariale des cadres et sujet à la procédure d'évaluation des postes lors de la mise en vigueur du nouveau plan d'évaluation ;

QUE le titre du poste occupé par M^{me} Nadine Girard, soit coordonnatrice adjointe aux travaux publics, soit modifié pour coordonnatrice aux travaux publics ;

QUE le titre du poste occupé par M. Pierre Berniqué, soit contremaître réseaux aqueduc et égouts, soit modifié pour coordonnateur - traitement des eaux ;

QUE le titre du poste occupé par M. Bernard Derome, soit coordonnateur administratif, soit modifié pour coordonnateur - circulation et équipements ;

QUE le titre du poste occupé par M. François Boucher, soit contremaître réseaux aqueduc et égouts, soit modifié pour contremaître aux réseaux et à la voirie ;

QUE les postes dont les tâches ont été modifiées par cette réorganisation du service soient révisés, et ce, en utilisant le plan d'évaluation à être accepté par les parties dans le cadre de l'équité salariale et que, dans l'éventualité où les modifications entraînent un ajustement de salaire, le tout soit rétroactif au 19 mars 2008.

ADOPTÉ

2008-03-141 RENOUELEMENT DE L'ASSURANCE RESPONSABILITÉ DE L'AÉROPORT DE VALLEYFIELD

VU la recommandation de la coordonnatrice administrative au Service du greffe relative à l'octroi d'un contrat pour le renouvellement de l'assurance responsabilité aéroportuaire ;

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
appuyé par M. le conseiller Robert Savard,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accorde un contrat à la firme Aon Parizeau inc./Aon Reed Stenhouse inc. pour la couverture de l'assurance responsabilité aéroportuaire, plus particulièrement de l'aéroport de Valleyfield, pour la période du 1^{er} avril 2008 au 1^{er} avril 2009, pour un montant de 3 881,60 \$, taxes comprises.

ADOPTÉ

2008-03-142 APPROBATION DE LA LISTE DE COMPTES NUMÉRO 113 AU MONTANT DE 15 152 101,38 \$

La liste de comptes numéro 113 est déposée devant ce conseil.

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
appuyé par M. le conseiller Robert Savard,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield approuve les comptes inscrits à la liste numéro 113 pour lesquels les chèques suivants ont été émis :

<u>Numéros de chèques</u>	<u>Montant</u>
43 500 à 43 868	15 152 101,38 \$

QUE le conseil municipal autorise le trésorier à payer ces comptes en les imputant aux postes budgétaires qui y correspondent.

ADOPTÉ

DÉPÔT DU RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 12 MARS 2008

Conformément à l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19), le rapport budgétaire au 12 mars 2008 est déposé devant ce conseil.

2008-03-143 AUTORISATION DE SIGNATURE DU FORMULAIRE D'ADHÉSION AU SYSTÈME D'INSCRIPTION EN COMPTE GÉRÉ PAR ÉPARGNE PLACEMENTS QUÉBEC

VU la recommandation du directeur du Service des finances et de l'informatique requérant du conseil municipal de désigner deux fonctionnaires municipaux pour effectuer les démarches requises en vue d'investir auprès d'Épargne Placements Québec des fonds disponibles et non requis pour les opérations courantes du Service du transport adapté ;

Il est proposé par M. le conseiller Robert Savard,
appuyé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise M. Jacques Lemieux, trésorier et directeur du Service des finances et de l'informatique, ou M. Michel Décosse, coordonnateur à la comptabilité, section dépenses, au Service des finances et de l'informatique, à signer le formulaire d'adhésion au système d'inscription en compte géré par Épargne Placements Québec, à agir à titre de fondés de pouvoir et, à ce titre, à signer, pour et au nom de la municipalité, tous les formulaires et autres documents requis par Épargne Placements Québec, permettant ainsi l'investissement de fonds disponibles et non requis pour les opérations courantes du Service du transport adapté.

ADOPTÉ

2008-03-144 NOMINATION D'UN NOUVEAU MEMBRE AFIN DE SIÉGER AU COMITÉ DE SÉLECTION POUR L'OCTROI DE CONTRATS POUR SERVICES PROFESSIONNELS

VU la recommandation du directeur du Service des finances et de l'informatique relatif à la nomination d'un nouveau membre afin de siéger au comité de sélection dans le cadre de l'utilisation d'un système d'évaluation et de pondération des offres lors de l'octroi de contrats pour services professionnels ;

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
appuyé par M. le conseiller Robert Savard,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield nomme M^{me} Anne-Marie Coulombe, commis aux engagements et à l'approvisionnement au Service des finances et de l'informatique, afin de siéger au comité de sélection dans le cadre de l'utilisation d'un système d'évaluation et de pondération des offres lors de l'octroi de contrats pour services professionnels.

ADOPTÉ

**2008-03-145 AUTORISATION À L'ORGANISME FESTIVAL INTERNATIONAL DE PÉTANQUE
POUR LA TENUE D'UNE ACTIVITÉ**

ATTENDU QUE le Club de pétanque Salaberry désire tenir un tournoi de pétanque dans le parc Marcil, du 26 juillet au 3 août 2008 ;

VU la recommandation favorable du directeur du Service récréatif et communautaire ;

VU le paragraphe 4 de la section II du Règlement 181 de l'ancienne Ville de Salaberry-de-Valleyfield concernant les parcs et les places publiques ;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise la tenue d'un tournoi international de pétanque organisé par le Club de pétanque Salaberry qui se déroulera au parc Marcil, du 26 juillet au 3 août 2008, selon l'horaire suivant :

- 26 juillet 2008 : de 8 h à 23 h ;
- 27 juillet 2008 : de 8 h à 23 h ;
- 28 juillet 2008 : de 8 h à 23 h ;
- 29 juillet 2008 : de 8 h à 23 h ;
- 30 juillet 2008 : de 8 h à 23 h ;
- 31 juillet 2008 : de 8 h à 23 h ;
- 1^{er} août 2008 : de 8 h à 23 h ;
- 2 août 2008 : de 8 h à 1 h ;
- 3 août 2008 : de 8 h à 23 h ;

QUE la Ville autorise l'utilisation du parc Marcil pour y aménager des terrains de pétanque et y installer des tentes et des roulottes, du 26 juillet 2008, 8 h, au 4 août 2008, 12 h ;

QUE les activités sonores rattachées aux festivités cessent aux heures suivantes :

- 26 juillet 2008 : 23 h ;
- 27 juillet 2008 : 23 h ;
- 28 juillet 2008 : 23 h ;
- 29 juillet 2008 : 23 h ;
- 30 juillet 2008 : 23 h ;
- 31 juillet 2008 : 23 h ;
- 1^{er} août 2008 : 23 h ;
- 2 août 2008 : 1 h ;
- 3 août 2008 : 23 h ;

QUE le conseil municipal autorise la vente et la consommation de boisson enivrante sur le site de cette activité, à condition que celle-ci soit vendue et consommée dans des contenants incassables et que les lieux soient nettoyés à la fin de chaque journée de l'activité, selon l'horaire suivant :

- 26 juillet 2008 : 23 h ;
- 27 juillet 2008 : 23 h ;
- 28 juillet 2008 : 23 h ;
- 29 juillet 2008 : 23 h ;
- 30 juillet 2008 : 23 h ;
- 31 juillet 2008 : 23 h ;
- 1^{er} août 2008 : 23 h ;
- 2 août 2008 : 1 h ;
- 3 août 2008 : 23 h ;

QUE les exigences émises par le Service de sécurité incendie soient respectées.

ADOPTÉ

2008-03-146 AUTORISATION POUR LA TENUE D'UN RASSEMBLEMENT DE MOTORISÉS

VU la demande formulée par le Club provincial Winniebec pour un rassemblement de motorisés dans le parc Marcil, du 11 septembre au 14 septembre 2008 ;

VU le paragraphe 4 de la section II du Règlement 181 de l'ancienne Ville de Salaberry-de-Valleyfield concernant les parcs et les places publiques ;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise la tenue d'un rassemblement de motorisés organisé par le Club provincial Winniebec qui se déroulera au parc Marcil, du 11 septembre 2008, 8 h, au 14 septembre 2008, 18 h ;

QUE le conseil municipal autorise la vente et la consommation de boisson enivrante sur le site de cette activité, à condition que celle-ci soit vendue et consommée dans des contenants incassables et que les lieux soient nettoyés à la fin de chaque journée de l'activité, selon l'horaire suivant :

- 11 septembre 2008 : de 13 h à minuit ;
- 12 septembre 2008 : de 13 h à minuit ;
- 13 septembre 2008 : de 13 h à minuit ;
- 14 septembre 2008 : de 13 h à minuit ;

QUE les exigences émises par le Service de sécurité incendie soient respectées.

ADOPTÉ

2008-03-147 AUTORISATION À LA CHAMBRE DE COMMERCE DE LA RÉGION DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD POUR LA TENUE DE LA BEUCE CARNAVAL

ATTENDU QUE la Chambre de commerce de la région de Salaberry-de-Valleyfield organise la venue du parc d'amusement Beuce Carnaval, du 28 mai au 1^{er} juin 2008 ;

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire relative à la tenue de cette activité ;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise la tenue de l'activité Beauce Carnaval organisée par la Chambre de commerce de la région de Salaberry-de-Valleyfield qui se tiendra au parc Marcil, du 28 mai au 1^{er} juin 2008, selon l'horaire suivant :

- 28 et 29 mai 2008 : de 17 h à 23 h ;
- 30 mai 2008 : de 16 h à minuit ;
- 31 mai 2008 : de midi à minuit ;
- 1^{er} juin 2008 : de midi à 21 h ;

QUE la Ville autorise l'utilisation du parc Marcil du 26 mai au 2 juin 2008 dans le cadre du montage et du démontage du site.

ADOPTÉ

2008-03-148 PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA SOCIÉTÉ NATIONALE DES QUÉBÉCOIS DU SUROÏT POUR LA FÊTE NATIONALE, VOLET RÉGIONAL

VU le dépôt devant ce conseil d'une entente de services à intervenir entre la Société nationale des Québécois du Suroît, Valspec inc. et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield relative à la mise en œuvre et la coordination de l'ensemble des activités reliées à la fête nationale du Québec dans la région du Suroît ;

ATTENDU QUE Valspec inc. organise depuis 7 ans le volet régional de la fête nationale ;

ATTENDU QUE le Mouvement national des Québécoises et Québécois oblige les villes hôtes à signer elles-mêmes une entente avec les Sociétés nationales régionales ;

ATTENDU QU'une subvention de 13 000 \$ est rattachée à la signature de ladite entente et qu'elle sera versée directement à Valspec inc. sur demande de la Ville ;

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire requérant du conseil municipal l'autorisation de faire une demande de subvention auprès du mandataire régional *Société nationale des Québécois du Suroît* relevant du Mouvement national des Québécoises et Québécois, pour l'organisation de la fête nationale de l'année 2008, et d'autoriser la signature de ladite entente de services ;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
 appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
 et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise le directeur du Service récréatif et communautaire à déposer une demande de subvention auprès du mandataire régional *Société nationale des Québécois du Suroît* relevant du Mouvement national des Québécoises et Québécois, pour l'organisation de la fête nationale de l'année 2008 ;

QUE la Ville conclue une entente de services avec la Société nationale des Québécois du Suroît et Valspec inc. en vue d'assurer la production et la promotion du volet régional de la fête nationale 2008, dont la réalisation, la production et la gestion sont confiées à Valspec inc., et autorise la tenue de cet événement les 23 et 24 juin 2008, sur le site du parc Delpha-Sauvé ;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente de services précitée.

ADOPTÉ

2008-03-149 CONTRAT DE LOCATION AVEC LES CENTRES SPORTIFS DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD INC. POUR UN EMPLACEMENT SERVANT À L'EXPLOITATION D'UN RESTAURANT AU PARC RÉGIONAL DES ÎLES DE SAINT-TIMOTHÉE

VU le dépôt devant ce conseil d'un contrat de location à intervenir entre Les Centres sportifs de Salaberry-de-Valleyfield inc. et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield pour un emplacement servant à l'exploitation d'un restaurant au Parc régional des îles de Saint-Timothée ;

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire relative à la signature dudit contrat de location ;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,
et résolu

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, un contrat par lequel la Ville de Salaberry-de-Valleyfield loue à l'organisme Les Centres sportifs de Salaberry-de-Valleyfield inc. un emplacement servant à l'exploitation d'un restaurant au Parc régional des îles de Saint-Timothée, pour la période du 1^{er} juin au 8 septembre 2008, pour la somme de 3 600 \$.

ADOPTÉ

2008-03-150 PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LES CENTRES SPORTIFS DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD INC. POUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION DU PARC RÉGIONAL DES ÎLES DE SAINT-TIMOTHÉE

VU le dépôt devant ce conseil d'un protocole d'entente à intervenir entre Les Centres sportifs de Salaberry-de-Valleyfield inc. et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield pour la gestion et l'exploitation du Parc régional des îles de Saint-Timothée ;

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire relative à la signature dudit protocole d'entente ;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield conclue un protocole d'entente avec Les Centres sportifs de Salaberry-de-Valleyfield inc. relatif à la gestion et l'exploitation du Parc régional des îles de Saint-Timothée, pour la période du 28 avril au 26 septembre 2008, au coût de 86 200 \$;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, le protocole d'entente précité.

ADOPTÉ

2008-03-151 PARTICIPATION DE LA MUNICIPALITÉ À LA FÊTE DES VOISINS 2008

ATTENDU QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield désire promouvoir auprès de ses citoyens l'événement la *Fête des voisins* afin d'inciter ses résidents à partager un bon moment avec leurs voisins immédiats pour mieux faire connaissance et développer des liens, et ce, dans le cadre de la *Semaine de la municipalité* ;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield désire adhérer à l'événement la *Fête des voisins* afin que plusieurs fêtes organisées par les résidants aient lieu partout sur le territoire de la municipalité, le 7 juin 2008 plus particulièrement, dans le cadre de la campagne nationale de mobilisation menée par le Réseau québécois de Villes et Villages en santé.

ADOPTÉ

2008-03-152 AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES RELATIVEMENT À LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2008-01-09 POUR LES LOTS 65-259 ET P-65 SIS AU 704, AVENUE DE GRANDE-ÎLE AFIN D'AUTORISER L'IMPLANTATION D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL EXISTANT ET RÉPONSE À CETTE DEMANDE

Conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1), le conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure présentée devant ce conseil.

Aucun intéressé ne se fait entendre.

ATTENDU QUE M^{me} Sonia Leblanc et M. Steve Dame ont formulé une demande de dérogation mineure pour les lots 65-259 et P-65 du cadastre de la paroisse de Sainte-Cécile, circonscription foncière de Beauharnois ;

VU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme ;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accepte la demande de dérogation mineure 2008-01-09 pour les lots 65-259 et P-65 du cadastre de la paroisse de Sainte-Cécile, circonscription foncière de Beauharnois, formulée par M^{me} Sonia Leblanc et M. Steve Dame, sis au 704, avenue de Grande-Île, secteur Grande-Île, pour l'implantation d'un bâtiment principal existant avec une marge latérale droite de 1,27 mètre, un total des deux marges latérales de 3,45 mètres et une marge arrière de 5,81 mètres, alors que l'article 3.1.2 du Règlement 159-1989 concernant le zonage de l'ancienne Municipalité de la Grande-Île prescrit une marge latérale minimale de 1,8 mètre, un total des marges latérales d'au moins 3,6 mètres et une marge arrière minimale de 6 mètres dans cette zone.

ADOPTÉ

2008-03-153 AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES RELATIVEMENT À LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2008-02-10 POUR LE LOT P-2 SIS AU 7520, BOULEVARD HÉBERT AFIN D'AUTORISER L'AGRANDISSEMENT D'UN BÂTIMENT ACCESSOIRE AGRICOLE EXISTANT ET RÉPONSE À CETTE DEMANDE

Conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1), le conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure présentée devant ce conseil.

Aucun intéressé ne se fait entendre.

ATTENDU QUE M. Sylvain Péladeau a formulé une demande de dérogation mineure pour le lot P-2 du cadastre de la paroisse de Saint-Timothée, circonscription foncière de Beauharnois ;

VU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme ;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accepte la demande de dérogation mineure 2008-02-10 pour le lot P-2 du cadastre de la paroisse de Saint-Timothée, circonscription foncière de Beauharnois, formulée par M. Sylvain Péladeau, sis au 7520, boulevard Hébert, secteur Saint-Timothée, pour l'agrandissement d'un bâtiment accessoire agricole existant (grange) avec une marge de recul de 8,80 mètres, alors que l'article 9.3 du Règlement 60 concernant le zonage de l'ancienne Ville de Saint-Timothée prescrit une marge de recul minimale de 10 mètres dans cette zone.

ADOPTÉ

2008-03-154

AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES RELATIVEMENT À LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2008-02-11 POUR LE LOT 92-272 SIS AU 170, RUE ALEXANDRE AFIN D'AUTORISER LA CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU BÂTIMENT PRINCIPAL ET UNE ALLÉE DE CIRCULATION DOUBLE SENS ET RÉPONSE À CETTE DEMANDE

Conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1), le conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure présentée devant ce conseil.

Aucun intéressé ne se fait entendre.

ATTENDU QUE M. Marc Hébert a formulé une demande de dérogation mineure pour le lot 92-272 du cadastre de la paroisse de Sainte-Cécile, circonscription foncière de Beauharnois ;

VU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme ;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accepte la demande de dérogation mineure 2008-02-11 pour le lot 92-272 du cadastre de la paroisse de Sainte-Cécile, circonscription foncière de Beauharnois, formulée par M. Marc Hébert, sis au 170, rue Alexandre, secteur Salaberry-de-Valleyfield :

- pour la construction d'un nouveau bâtiment principal avec des marges de recul de 1 mètre du côté de la rue Notre-Dame et de 1,83 mètre du côté de la rue Alexandre, alors que l'article 500 du Règlement 1099 concernant le zonage de l'ancienne Ville de Salaberry-de-Valleyfield prescrit une marge de recul minimale de 4 mètres par rapport à l'emprise de chacune des rues dans cette zone ;
- pour permettre, dans l'aire de stationnement, une allée de circulation double sens ayant une largeur de 6 mètres, alors que le Règlement 1099 concernant le zonage de l'ancienne Ville de Salaberry-de-Valleyfield exige un minimum de 7 mètres de largeur.

ADOPTÉ

2008-03-155

AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES RELATIVEMENT À LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2008-02-12 POUR LE LOT 3 247 412 SIS AU 2, RUE STEWART AFIN D'AUTORISER L'IMPLANTATION D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL EXISTANT ET RÉPONSE À CETTE DEMANDE

Conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1), le conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure présentée devant ce conseil.

Aucun intéressé ne se fait entendre.

ATTENDU QUE M^e Nathalie Léger, notaire, a formulé, pour et au nom de MM. Pascal Isabelle et Roger Isabelle, une demande de dérogation mineure pour le lot 3 247 412 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois ;

VU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme ;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accepte la demande de dérogation mineure 2008-02-12 pour le lot 3 247 412 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, formulée par M^e Nathalie Léger, notaire, pour et au nom de MM. Pascal Isabelle et Roger Isabelle, sis au 2, rue Stewart, secteur Salaberry-de-Valleyfield, pour l'implantation d'un bâtiment principal existant avec une marge de recul de 2,42 mètres du côté de la rue Loy, alors que l'article 500 du Règlement 1099 concernant le zonage de l'ancienne Ville de Salaberry-de-Valleyfield prescrit une marge de recul minimale de 6 mètres dans cette zone.

ADOPTÉ

2008-03-156

AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES RELATIVEMENT À LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2008-02-13 POUR LE LOT 3 594 211 SIS AU 8, RUE COUSINEAU AFIN D'AUTORISER L'IMPLANTATION D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL EXISTANT ET RÉPONSE À CETTE DEMANDE

Conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1), le conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure présentée devant ce conseil.

Aucun intéressé ne se fait entendre.

ATTENDU QUE M^e Claude Patenaude, notaire, a formulé, pour et au nom de M^{me} Sylvie Mercier et M. Michel Mercier, une demande de dérogation mineure pour le lot 3 594 211 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois ;

VU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme ;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accepte la demande de dérogation mineure 2008-02-13 pour le lot 3 594 211 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, formulée par M^e Claude Patenaude, notaire, pour et au nom de M^{me} Sylvie Mercier et M. Michel Mercier, sis au 8, rue Cousineau, secteur Salaberry-de-Valleyfield, pour l'implantation d'un bâtiment principal existant avec une marge de recul de 3,26 mètres, alors que l'article 500 du Règlement 1099

concernant le zonage de l'ancienne Ville de Salaberry-de-Valleyfield prescrit une marge de recul minimale de 4,5 mètres dans cette zone.

ADOPTÉ

2008-03-157 AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES RELATIVEMENT À LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2008-02-14 POUR LE LOT 3 247 804 SIS AU 19, RUE MOLSON AFIN D'AUTORISER L'IMPLANTATION D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL EXISTANT ET RÉPONSE À CETTE DEMANDE

Conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1), le conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure présentée devant ce conseil.

Aucun intéressé ne se fait entendre.

ATTENDU QUE M^e Nathalie Léger, notaire, a formulé, pour et au nom de M^{me} Sandra Wallace et M. Russel Kerr, une demande de dérogation mineure pour le lot 3 247 804 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois ;

VU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme ;

Il est proposé par M. le conseiller Robert Savard,
appuyé par M. le conseiller Denis Laïtre,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accepte la demande de dérogation mineure 2008-02-14 pour le lot 3 247 804 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, formulée par M^e Nathalie Léger, notaire, pour et au nom de M^{me} Sandra Wallace et M. Russel Kerr, sis au 19, rue Molson, secteur Salaberry-de-Valleyfield, pour l'implantation d'un bâtiment principal existant avec une marge arrière de 5,14 mètres, alors que l'article 500 du Règlement 1099 concernant le zonage de l'ancienne Ville de Salaberry-de-Valleyfield prescrit une marge arrière minimale de 7 mètres dans cette zone.

ADOPTÉ

2008-03-158 AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES RELATIVEMENT À LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2008-02-15 POUR LES LOTS 3 594 172 ET 3 594 171 SIS AU 66, RUE EDMOND AFIN D'AUTORISER L'AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT PRINCIPAL ET UN RATIO D'OCCUPATION DU TERRAIN SUPÉRIEUR À LA NORME ET RÉPONSE À CETTE DEMANDE

Conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1), le conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure présentée devant ce conseil.

Aucun intéressé ne se fait entendre.

ATTENDU QUE M. Didier-Bernard Séguin a formulé, pour et au nom de la compagnie Plombco inc., une demande de dérogation mineure pour les lots 3 594 172 et 3 594 171 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois ;

VU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme ;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,
appuyé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accepte la demande de dérogation mineure 2008-02-15 pour les lots 3 594 172 et 3 594 171 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, formulée par M. Didier-Bernard Séguin, pour et au nom de la compagnie Plombco inc., sis au 66, rue Edmond, secteur Salaberry-de-Valleyfield :

- pour l'agrandissement du bâtiment principal avec une marge de recul de 3,65 mètres du côté de la rue Andrew, alors que l'article 500 du Règlement 1099 concernant le zonage de l'ancienne Ville de Salaberry-de-Valleyfield prescrit une marge de recul minimale de 4,5 mètres dans cette zone ;
- pour permettre un ratio d'occupation du terrain de 0,52, alors que le Règlement 1099 concernant le zonage de l'ancienne Ville de Salaberry-de-Valleyfield établit le maximum permis à 0,45.

ADOPTÉ

2008-03-159 MANDAT À UNE FIRME D'URBANISTES-CONSEILS AFIN D'EFFECTUER UNE PLANIFICATION DÉTAILLÉE DE TERRAINS DANS LE SECTEUR SAINT-EUGÈNE

VU la recommandation de l'urbaniste au Service de la gestion du territoire relative à l'octroi d'un mandat à une firme d'urbanistes-conseils afin d'effectuer une planification détaillée du secteur Saint-Eugène à la suite de l'acquisition de terrains ;

VU l'offre de service de la firme CD Urbanistes-conseils ;

Il est proposé par M. le conseiller Robert Savard,
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield retienne les services professionnels de la firme CD Urbanistes-conseils pour la planification du secteur Saint-Eugène à la suite de l'acquisition de terrains dans le cadre du développement de ce secteur, pour un montant de 17 700 \$, taxes en sus, selon les termes et conditions énoncés dans son offre de service du 20 février 2008.

ADOPTÉ

2008-03-160 MANDAT À UNE FIRME DE CONSULTANTS POUR UNE ÉTUDE PRÉLIMINAIRE D'AMÉNAGEMENT GÉOMÉTRIQUE DU SECTEUR DES RUES VICTORIA ET ALPHONSE-DESJARDINS ET DU CARREFOUR AUTOROUTIER 30/530

VU la recommandation du coordonnateur adjoint à l'unité Ingénierie au Service de la gestion du territoire relative à l'octroi d'un mandat à une firme de consultants pour réaliser la conception géométrique des chaussées et des intersections de rues dans le cadre du projet de réaménagement du carrefour autoroutier 30/530 et des rues Victoria et Alphonse-Desjardins ;

VU l'offre de service de la firme Les consultants S.M. inc. ;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield retienne les services professionnels de la firme Les consultants S.M. inc. pour la réalisation d'une étude préliminaire d'aménagement géométrique dans le cadre du projet de réaménagement du carrefour autoroutier 30/530 et des rues Victoria et Alphonse-Desjardins, pour un montant de 21 990 \$, taxes en sus, selon les termes et conditions énoncés dans son offre de service du 15 février 2008.

ADOPTÉ

2008-03-161 MANDAT À UNE FIRME D'ARCHITECTES POUR LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITÉ AUX NORMES ET D'AGRANDISSEMENT DE LA CASERNE ROMA-BOUGIE

VU la recommandation de l'ingénieur de projet à l'unité Ingénierie au Service de la gestion du territoire relative à l'octroi d'un mandat à une firme d'architectes pour la réalisation des plans et devis et pour la surveillance des travaux dans le cadre des travaux de mise en conformité aux normes et d'agrandissement de la caserne Roma-Bougie ;

VU l'offre de service de la firme Léon Codebecq architecte ;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,
appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield retienne les services professionnels de la firme Léon Codebecq architecte pour la préparation des plans et devis dans le cadre des travaux de mise en conformité aux normes et d'agrandissement de la caserne Roma-Bougie, pour un montant de 21 800 \$, taxes en sus, selon les termes et conditions dans son offre de service du 26 février 2008 ;

QUE le paiement de ce mandat soit conditionnel à l'entrée en vigueur du Règlement d'emprunt 141 pour décréter des travaux de mise en conformité aux normes et d'agrandissement de la caserne Roma-Bougie.

ADOPTÉ

2008-03-162 MANDAT À UNE FIRME D'INGÉNIEURS POUR LA PRÉPARATION DES DOCUMENTS TECHNIQUES DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITÉ AUX NORMES ET D'AGRANDISSEMENT DE LA CASERNE ROMA-BOUGIE

VU la recommandation de l'ingénieur de projet à l'unité Ingénierie au Service de la gestion du territoire relative à l'octroi d'un mandat à une firme d'ingénieurs pour la préparation des documents techniques pour les aspects mécanique, électrique, structure et fondations dans le cadre des travaux de mise en conformité aux normes et d'agrandissement de la caserne Roma-Bougie ;

VU l'offre de service de la firme d'ingénieurs Comeau Experts-conseils;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,
appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield retienne les services professionnels de la firme d'ingénieurs Comeau Experts-conseils pour la préparation des documents techniques pour les aspects mécanique, électrique, structure et fondations dans le cadre des travaux de mise en conformité aux normes et d'agrandissement de la caserne Roma-Bougie, pour un montant de 19 400 \$, taxes en sus, selon les termes et conditions énoncés dans son offre de service du 26 février 2008 ;

QUE le paiement de ce mandat soit conditionnel à l'entrée en vigueur du Règlement d'emprunt 141 pour décréter des travaux de mise en conformité aux normes et d'agrandissement de la caserne Roma-Bougie.

ADOPTÉ

2008-03-163 MANDAT À UNE FIRME DE LABORATOIRE POUR UNE ÉTUDE GÉOTECHNIQUE ET UNE VÉRIFICATION ENVIRONNEMENTALE DANS LE CADRE DE L'AMÉNAGEMENT DES INFRASTRUCTURES DANS LE SECTEUR GRANDE-ÎLE EST

VU la recommandation du coordonnateur adjoint à l'unité Ingénierie au Service de la gestion du territoire relative à l'octroi d'un mandat à une firme de laboratoire pour une étude géotechnique et une vérification environnementale dans le cadre de l'aménagement d'infrastructures municipales du secteur Grande-Île est ;

VU l'offre de service de la firme de laboratoire LVM Technisol inc. ;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,
appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield retienne les services professionnels de la firme de laboratoire LVM Technisol inc. pour une étude géotechnique et une vérification environnementale dans le cadre de l'aménagement d'infrastructures municipales du secteur Grande-Île est, selon les termes et conditions énoncés dans son offre de service du 11 mars 2008.

ADOPTÉ

2008-03-164 APPROBATION DES CRITÈRES DE SÉLECTION POUR L'OCTROI D'UN CONTRAT RELATIF À LA FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE RESTAURATION DES OUVRAGES DE COLLECTE DES EAUX USÉES

VU le document présenté par l'ingénieur de projet à l'unité Ingénierie au Service de la gestion du territoire requérant du conseil municipal l'approbation des critères de sélection et/ou d'évaluation des offres pour services professionnels qui permettront d'octroyer un contrat à une firme d'ingénieurs pour déterminer la localisation et le débit des eaux parasites dans les trois secteurs de la municipalité dans le cadre du projet de réhabilitation et de modernisation de la station d'épuration La Seigneurie et des ouvrages de collectes des eaux usées ;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield entérine les recommandations émises au document préparé par l'ingénieur de projet à l'unité Ingénierie au Service de la gestion du territoire daté du 12 mars 2008 et approuve les critères de sélection et/ou d'évaluation des offres pour services professionnels ainsi que leur pointage respectif énumérés audit document à insérer à l'invitation à soumissionner pour l'octroi d'un contrat à une firme d'ingénieurs pour déterminer la localisation et le débit des eaux parasites dans les trois secteurs de la municipalité dans le cadre du projet de réhabilitation et de modernisation de la station d'épuration La Seigneurie et des ouvrages de collectes des eaux usées.

ADOPTÉ

2008-03-165 APPROBATION DES CRITÈRES DE SÉLECTION POUR L'OCTROI D'UN CONTRAT RELATIF À LA FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE DANS LE CADRE D'UN PLAN DIRECTEUR DE DRAINAGE

VU le document présenté par le coordonnateur à l'unité Ingénierie au Service de la gestion du territoire requérant du conseil municipal l'approbation des critères de sélection et/ou d'évaluation des offres pour services professionnels qui permettront d'octroyer un contrat à une firme d'ingénieurs pour la réalisation d'un plan directeur de drainage dans le cadre des travaux de planification de développement de la municipalité ;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield entérine les recommandations émises au document préparé par le coordonnateur à l'unité Ingénierie au Service de la gestion du territoire daté du 12 mars 2008 et approuve les critères de sélection et/ou d'évaluation des offres pour services professionnels ainsi que leur pointage respectif énumérés audit document à insérer à l'appel d'offres pour l'octroi d'un contrat à une firme d'ingénieurs pour la réalisation d'un plan directeur de drainage dans le cadre des travaux de planification de développement de la municipalité.

ADOPTÉ

2008-03-166 APPEL D'OFFRES 2008-01 : ASSURANCE COLLECTIVE

VU le rapport déposé par M^{me} Cécile Boisvert de la firme Ethicor sur l'analyse et la comparaison des soumissions reçues pour la souscription de régimes d'assurance collective en faveur des employés de la municipalité ;

Il est proposé par M. le conseiller Robert Savard,
appuyé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accorde à la compagnie AXA Assurances inc. le contrat d'assurance décès ou mutilation accidentels, pour une durée maximale de cinq (5) ans, soit du 1^{er} avril 2008 au 31 mars 2013, avec possibilité de retourner en appel d'offres avant l'échéance, selon les taux, les termes et les conditions énoncés dans sa soumission déposée dans le cadre de l'appel d'offres 2008-01 ;

QUE le conseil municipal accorde à la compagnie Croix Bleue Medavie le contrat de toutes les autres protections identiques au contrat actuel, pour une durée maximale de cinq (5) ans, soit du 1^{er} avril 2008 au 31 mars 2013, avec possibilité de retourner

en appel d'offres avant l'échéance, selon les taux, les termes et les conditions énoncés dans sa soumission déposée dans le cadre de l'appel d'offres 2008-01 ;

QUE les protections suivantes soient ajoutées dès l'entrée en vigueur du contrat avec la compagnie Croix Bleue Medavie :

a) pour tous les groupes :

- prestation invalidité longue durée : se poursuit jusqu'au 1^{er} du mois suivant le 65^e anniversaire de naissance ;
- carte paiement différé ;
- prothèses mammaires : 1 paire/année au lieu de 100 \$ pour la durée du contrat ;
- appareils auditifs : 600 \$/48 mois au lieu de 300 \$/24 mois ;
- bas de contention : 2 paires/année au lieu de 50 \$/année ;
- soins dentaires accidentels 2000 \$ au lieu de 1000 \$;

b) couverture additionnelle pour les cadres seulement :

- invalidité longue durée – maximum sans preuve d'assurabilité augmenté à 6,700 \$;
- invalidité courte durée – maximum de 2 000 \$ au lieu de 1 500 \$;

c) couverture additionnelle pour les cols blancs seulement :

- appareil apnée du sommeil ;

le tout, tel que plus amplement décrit dans le document d'analyse préparé par M^{me} Cécile Boisvert de la firme Ethicor.

ADOPTÉ

2008-03-167 APPEL D'OFFRES 2008-03 : FOURNITURE DE BÉTON BITUMINEUX POUR L'ANNÉE 2008

Suite à l'appel d'offres 2008-03 relatif à la fourniture de béton bitumineux pour l'année 2008, les soumissions suivantes sont déposées devant ce conseil :

Ali Excavation inc.	162 059,16 \$
La Compagnie Meloche inc.	170 136,49 \$

VU la recommandation du directeur du Service de l'environnement et des travaux publics d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Ali Excavation inc., pour un montant maximal de 124 726,87 \$, taxes comprises, car les montants soumis sont supérieurs aux prévisions budgétaires pour ce projet ;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accorde à la compagnie Ali Excavation inc. un contrat pour la fourniture de béton bitumineux pour l'année 2008, pour un montant maximal de 124 726,87 \$, taxes comprises, selon les termes et conditions énoncés dans sa soumission déposée dans le cadre de l'appel d'offres 2008-03.

ADOPTÉ

2008-03-168 APPEL D'OFFRES 2008-04 : RÉPARATION DU PAVAGE EN BÉTON BITUMINEUX POUR L'ANNÉE 2008

Suite à l'appel d'offres 2008-04 relatif à la réparation du pavage en béton bitumineux pour l'année 2008, les soumissions suivantes sont déposées devant ce conseil :

Pavage Léger inc.	299 118,75 \$
Ali Excavation inc.	336 884,47 \$
La Compagnie Meloche inc.	356 797,88 \$
Roxboro Excavation inc.	371 990,28 \$

VU la recommandation du directeur du Service de l'environnement et des travaux publics d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Pavage Léger inc. ;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accorde à la compagnie Pavage Léger inc. un contrat pour la réparation du pavage en revêtement bitumineux pour l'année 2008, pour environ 100 tranchées pratiquées dans la rue durant l'hiver, ainsi que pour d'autres corrections de pavage de la chaussée, pour un montant de 299 118,75 \$, taxes comprises, selon les termes et conditions énoncés dans sa soumission déposée dans le cadre de l'appel d'offres 2008-04.

ADOPTÉ

2008-03-169 INVITATION À SOUMISSIONNER 2008-SRC-01 : ENTRETIEN ET RÉPARATION ÉLECTRIQUE SUR LES OUVRAGES RELEVANT DU SERVICE RÉCRÉATIF ET COMMUNAUTAIRE ET DU SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS

Suite à l'invitation à soumissionner 2008-SRC-01 relative à l'entretien et à la réparation électrique sur les ouvrages relevant du Service récréatif et communautaire et du Service de l'environnement et des travaux publics, pour une période de 2 ans, les soumissions suivantes sont déposées devant ce conseil :

Savoie M.D. inc.	62 984,25 \$
Les Entreprises M. R. Tech inc.	67 047,75 \$
Technivolt Électrique inc.	69 756,75 \$
J.H. Sauvé & Fils (1979) inc.	71 111,25 \$
P.G. Électrique inc.	78 716,77 \$
A. Lecompte et fils inc.	86 688,00 \$

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Savoie M.D. inc. ;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accorde à la compagnie Savoie M.D. inc. un contrat d'entretien et de réparation électrique sur les ouvrages relevant du Service récréatif et communautaire et du Service de l'environnement et des travaux publics, pour la période du 1^{er} avril 2008 au 31 mars 2010, pour un montant global de 62 984,25 \$, taxes comprises, selon les termes et conditions énoncés à sa soumission déposée dans le cadre de l'invitation à soumissionner 2007-SRC-01.

ADOPTÉ

**2008-03-170 DISPENSE DE LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT 140 POUR
ORDONNER LA FERMETURE DE LA RUE DE LA RIGOLE**

ATTENDU QU'une copie du Règlement 140 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C 19) ;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,
 appuyé par M. le conseiller Robert Savard,
 et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte le Règlement 140 pour ordonner la fermeture de la rue de la Rigole.

ADOPTÉ

**2008-03-171 DISPENSE DE LECTURE ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 143
CONCERNANT LA DIVISION DU TERRITOIRE DE LA VILLE DE SALABERRY-
DE-VALLEYFIELD EN HUIT (8) DISTRICTS ÉLECTORAUX**

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement 143 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C 19) ;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
 appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,
 et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte le projet de règlement 143 concernant la division du territoire de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield en huit (8) districts électoraux.

ADOPTÉ

**A-2008-03-011 AVIS DE MOTION POUR UN RÈGLEMENT SUR LA MISE EN ŒUVRE DU
PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC DE LA VILLE DE SALABERRY-DE-
VALLEYFIELD (2008-2009 – PHASE V)**

Avis est donné par M. le conseiller Robert Savard qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente de ce conseil, un règlement sur la mise en œuvre du Programme Rénovation Québec de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield (2008-2009 – phase V).

DÉPÔT DU CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER DU RÈGLEMENT 139 POUR DÉCRÉTER DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'UN TERRAIN ET DE CONSTRUCTION D'UN ENTREPÔT AU PORT DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD AINSI QU'UN EMPRUNT DE 600 000 \$ POUR POURVOIR AU PAIEMENT DESDITS TRAVAUX

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités* (L.R.Q., chapitre E-2.2), le greffier dépose le certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter lors de la tenue du registre, le 3 octobre 2007, pour le Règlement 139 pour décréter des travaux d'aménagement d'un terrain et de construction d'un entrepôt au port de Salaberry-de-Valleyfield ainsi qu'un emprunt de 600 000 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux.

A-2008-03-012 AVIS DE MOTION POUR UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT AFIN DE POURVOIR À LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC DE LA VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD (2008 2009 – PHASE V)

Avis est donné par M. le conseiller Robert Savard qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente de ce conseil, un règlement d'emprunt afin de pourvoir à la mise en œuvre du Programme Rénovation Québec de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield (2008 2009 – phase V).

2008-03-172 DISPENSE DE LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT 141 POUR DÉCRÉTER DES TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITÉ AUX NORMES ET D'AGRANDISSEMENT DE LA CASERNE ROMA-BOUGIE AINSI QU'UN EMPRUNT DE 825 000 \$ POUR POURVOIR AU PAIEMENT DESDITS TRAVAUX

ATTENDU QU'une copie du Règlement 141 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C 19) ;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,
appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte le Règlement 141 pour décréter des travaux de mise en conformité aux normes et d'agrandissement de la caserne Roma-Bougie ainsi qu'un emprunt de 825 000 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux.

ADOPTÉ

2008-03-173 DISPENSE DE LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT 142 POUR EMPRUNTER LA SOMME DE 1 500 000 \$ AFIN DE POURVOIR À LA RÉALISATION D'UN PLAN DIRECTEUR DE DÉVELOPPEMENT INFORMATIQUE

ATTENDU QU'une copie du Règlement 142 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C 19) ;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
appuyé par M. le conseiller Robert Savard,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte le Règlement 142 pour emprunter la somme de 1 500 000 \$ afin de pourvoir à la réalisation d'un plan directeur de développement informatique.

ADOPTÉ

2008-03-174 DISPENSE DE LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT 144 POUR POURVOIR À L'ACQUISITION DE CERTAINS BÂTIMENTS ET POUR DÉCRÉTER DES TRAVAUX DE RÉNOVATION AUX FINS D'UTILISATION MUNICIPALE AINSI QU'UN EMPRUNT DE 2 525 375 \$ POUR POURVOIR AU PAIEMENT DESDITS TRAVAUX

ATTENDU QU'une copie du Règlement 144 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C 19) ;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
appuyé par M. le conseiller Robert Savard,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte le Règlement 144 pour pourvoir à l'acquisition de certains bâtiments et pour décréter des travaux de rénovation aux fins d'utilisation municipale ainsi qu'un emprunt de 2 525 375 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux.

ADOPTÉ

A-2008-03-013 AVIS DE MOTION POUR UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 130 POUR POURVOIR À L'ACQUISITION DE TERRAINS CONSTITUANT LE CARREFOUR AUTOROUTIER 30/530 ET L'EMPRISE D'UNE FUTURE RUE

Avis est donné par M. le conseiller Denis Laître qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente de ce conseil, un règlement modifiant le Règlement 130 pour pourvoir à l'acquisition de terrains constituant le carrefour autoroutier 30/530 et l'emprise d'une future rue.

2008-03-175 DEMANDE DE RECONNAISSANCE AUX FINS D'EXEMPTION DE LA TAXE FONCIÈRE ET DE LA TAXE D'AFFAIRES DE L'ORGANISME CARREFOUR DU PARTAGE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

VU la demande de reconnaissance aux fins d'exemption de toute taxe foncière et de taxe d'affaires formulée par l'organisme Carrefour du partage de Salaberry-de-Valleyfield adressée à la Commission municipale du Québec ;

ATTENDU QU'avant d'accorder une reconnaissance, la Commission municipale du Québec doit consulter la municipalité sur le territoire de laquelle est situé l'immeuble visé par la demande, conformément à l'article 243.23 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (L.R.Q, chapitre F-2.1) ;

Il est proposé par M. le conseiller Robert Savard,
appuyé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield convienne de se soumettre à la décision qui sera rendue par la Commission municipale du Québec suite à l'audition du dossier relatif à la demande de reconnaissance aux fins d'exemption de toute taxe foncière et de taxe d'affaires formulée par l'organisme Carrefour du partage de Salaberry-de-Valleyfield.

ADOPTÉ

2008-03-176 VACATION ET FRAIS DE REPRÉSENTATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL AFIN D'ASSISTER AU CONGRÈS ANNUEL DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

VU les dispositions de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (L.R.Q., chapitre T-11.001) ;

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
appuyé par M. le conseiller Robert Savard,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise les membres du conseil à participer au congrès 2008 de l'Union des municipalités du Québec qui se tiendra du 24 au 26 avril 2008, à Québec ;

QUE les frais de congrès comprenant l'hébergement et les frais de forfaits-repas soient entièrement assumés par la municipalité ;

QUE les dépenses afférentes à cette vacation soient assumées par la municipalité, sur présentation de pièces justificatives, jusqu'à concurrence d'un montant de 85 \$ par jour, par membre du conseil.

ADOPTÉ

2008-03-177 TARIFICATION DES USAGERS DU TAXIBUS DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD POUR LE TRANSPORT DE PERSONNES PAR TAXI

ATTENDU QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield a confié à Taxibus de Salaberry-de-Valleyfield la gestion et l'opération du service de transport collectif de personnes par taxi sur son territoire;

ATTENDU QUE la Ville a procédé à l'expansion du service de transport collectif de personnes par taxi dans les secteurs Saint-Timothée et Grande-Île depuis le 4 avril 2005 ;

CONSIDÉRANT l'obligation pour la Ville de renégocier le contrat avec la Compagnie Leduc pour avril 2008 ;

CONSIDÉRANT le Règlement 063 adopté le 15 mars 2005 et qui stipule que la Ville s'engage à fixer, par résolution, les différents tarifs pour le transport en commun de personnes par taxi ;

ATTENDU QU'il n'y a eu aucune hausse de tarifs depuis l'ouverture en avril 2002 ;

ATTENDU QUE le principe de base qui sous-tend la tarification établie est le principe d'équité pour l'ensemble des citoyens des trois secteurs ;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield fixe les tarifs suivants pour les usagers du service de transport collectif de personnes par taxi :

- carte d'identité de l'usage : 5 \$;
- passe mensuelle : 85 \$;
- passage simple :
 - 3,25 \$: pour tout déplacement à l'intérieur d'un même secteur ;
 - 3,25 \$: pour tout déplacement d'un secteur à un autre si le kilométrage parcouru est inférieur à 5 km ;
 - 4,50 \$: pour tout déplacement d'un secteur à un autre si le kilométrage parcouru est de 5 km et plus, mais inférieur à 10 km ;
 - 5,50 \$: pour tout déplacement d'un secteur à un autre si le kilométrage parcouru est de 10 km et plus ;

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield confie à Taxibus de Salaberry-de-Valleyfield le mandat de mettre en application cette grille de tarification des usagers en date du 1^{er} mai 2008.

ADOPTÉ

**2008-03-178 PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC TAXIBUS DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD
RELATIF AU TRANSPORT EN COMMUN DE PERSONNES PAR TAXI**

VU le dépôt devant ce conseil d'un protocole d'entente relatif au transport en commun de personnes par taxi sur le territoire de Salaberry-de-Valleyfield à intervenir entre Taxibus de Salaberry-de-Valleyfield et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield ;

VU la recommandation de la conseillère à la vie communautaire relative à la signature dudit protocole d'entente ;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,
appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield conclue un protocole d'entente avec Taxibus de Salaberry-de-Valleyfield relatif au transport en commun de personnes par taxi sur le territoire de Salaberry-de-Valleyfield, pour la période du 1^{er} avril 2008 au 31 décembre 2008 ;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, le protocole d'entente précité.

ADOPTÉ

2008-03-179 CONFÉRENCE POUR L'ALLIANCE DES VILLES DES GRANDS LACS ET DU SAINT-LAURENT

ATTENDU QUE M. le maire Denis Lapointe a agi à titre de conférencier pour l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent les 26, 27 et 28 février 2008 ;

VU les dispositions de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (L.R.Q., chapitre T-11.001) ;

Il est proposé par M. le conseiller Robert Savard,
appuyé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield entérine la participation de M. le maire Denis Lapointe à la conférence pour l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent qui s'est tenue du 26 au 28 février 2008, à Washington, aux États-Unis ;

QUE les dépenses afférentes à cette vacation soient assumées par la municipalité jusqu'à concurrence d'un montant de 1 500 \$, sur présentation de pièces justificatives.

ADOPTÉ

2008-03-180 APPUI AU PROGRAMME JEUNESSE CANADA MONDE

ATTENDU QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield a participé au programme d'échange de Jeunesse Canada Monde en accueillant un groupe du Canada et du Brésil en 1999-2000 ;

ATTENDU QUE Jeunesse Canada Monde souhaite répéter l'expérience à Salaberry-de-Valleyfield avec un échange qui s'effectuerait avec le Brésil et cela du 28 septembre au 18 décembre 2008 ;

ATTENDU QUE l'organisme Jeunesse Canada Monde demande l'appui de la Ville, lequel consisterait à offrir une cérémonie d'accueil à l'hôtel de ville ainsi qu'à permettre l'accessibilité aux services et équipements dont dispose la municipalité, et ce, au même titre et selon les conditions qui prévalent pour ses citoyens ;

ATTENDU QUE le superviseur canadien est responsable du travail de recrutement de familles d'accueil et des projets de travail pour les participants du programme d'échange ;

ATTENDU QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield désire participer à ce projet de Jeunesse Canada Monde ;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adhère au programme Jeunesse Canada Monde ;

QUE la Ville accepte d'être la ville hôte en 2008 ;

QUE le conseil municipal autorise la tenue d'une cérémonie d'accueil pour les participants à ce programme ;

QUE l'accessibilité aux activités de loisir organisées par la municipalité et l'accès aux équipements soient gratuits pour les participants du programme Jeunesse Canada Monde.

ADOPTÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. le maire Denis Lapointe invite les personnes présentes dans la salle à formuler leurs questions.

Une (1) personne manifeste le désir de s'exprimer sur le point suivant lors de cette deuxième période de questions :

- Félicitations aux membres du conseil pour permettre la tenue d'un rassemblement des motorisés prévu au point 10.2 de l'ordre du jour et constituant une publicité gratuite pour la Ville et demande de modification et d'aménagement de l'îlot servant aux déversements des eaux usées des motorisés.

COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC

M. le maire Denis Lapointe invite les membres du conseil présents à intervenir à tour de rôle.

2008-03-181 LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 h 27, l'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,
appuyé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield lève la séance ordinaire du 18 mars 2008.

ADOPTÉ

Denis Lapointe, maire

Alain Gagnon, greffier